

Buralistes, une aide pour transformer et développer votre commerce !

Le **fonds de transformation** est une aide unique destinée à tous les buralistes pour faire face à la baisse annoncée du marché du tabac et répondre aux nouvelles attentes des consommateurs.

Qu'est-ce que le fonds de transformation ?

Le fonds de transformation est destiné à soutenir un projet de transformation et de développement de votre commerce. Le parcours de transformation se déroule en 7 étapes. La première est un audit de votre établissement dans son environnement. Son objectif est de vous donner des orientations de transformation et d'évaluer les potentiels de développement de votre commerce.

Les conseillers commerce de votre CCI sont à vos côtés pour réaliser la première étape : l'audit, étape fondamentale pour réussir votre projet d'évolution.

Le parcours de transformation se déroule en 7 étapes :

- L'audit de votre établissement dans son environnement (réalisé par un conseiller de la CCI)
- La réalisation des devis pour votre projet
- La pré-validation par la cellule nationale de la Douane
- La réalisation de votre projet de transformation
- La demande d'aide, en une seule fois
- La perception de l'aide issue du fonds de transformation
- Le document de suivi financier

De buraliste à commerçant de proximité, il n'y a qu'un pas, que le fonds de transformation vous aide à franchir, avec la CCI mandatée pour réaliser l'audit obligatoire qui sera votre feuille de route pour orienter votre projet.

Quelles aides avec le Fonds de Transformation ?

30 % le taux de prise en charge sur les dépenses HT

33 000 € le plafond maximum de l'aide

100 % le taux de prise en charge de l'audit si vous poursuivez votre projet de transformation

Votre plate-forme d'accompagnement au 01 44 69 28 81



Liens utiles

[Contacter la plateforme d'informations](#)